

AFFAIRE APOLLONIA

La Provence
19. 10. 2011

Trois gardes à vue, une nouvelle banque visée

Trois nouvelles personnes ont été placées en garde à vue, lundi et hier après-midi, dans le cadre de l'enquête sur l'affaire Apollonia, une vaste escroquerie aux investissements immobiliers instruite à Marseille. Les trois suspects, qui avaient été convoqués par la police judiciaire sur commission rogatoire de la juge Catherine Lévy, sont des responsables de la banque GE Money Bank.

Money Bank est une société en commandite par actions (SCA) au capital de 594 millions d'euros. Elle se définit comme un "prêteur responsable", spécialisé dans les solutions de prêt et le conseil en crédit. Son siège se trouve à Paris-La Défense.

Parmi les suspects figurent un responsable du développement, une directrice de l'agence de Cannes (Alpes-Maritimes), ainsi qu'une employée de banque. Tous se voient reprocher d'avoir modifié ou banni tout processus de contrôle efficace dans la gestion des demandes de prêts pour répondre aux requêtes empressées de la société aixoise Apollonia. À l'analyse, les dossiers auraient dû être jugés peu crédibles financière-

ment en raison de la nature même de leur montage.

Les trois personnes placées en garde à vue devraient être présentées au juge d'instruction aujourd'hui et demain pour "complicité d'escroquerie en bande organisée".

Un cadre du Crédit agricole du nord de la France avait été mis en examen la semaine dernière. Une commerciale d'Apollonia a été mise en examen hier du chèque d'escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux". Il s'agissait de la 23^e personne mise en examen dans ce dossier. En mars et juillet dernier, quatre ex-cadres du Crédit immobilier de France Financière Rhône-Ain (Ciffra) avaient été mis en examen du même chef. Avant eux, les responsables de la société Apollonia et plusieurs de ses commerciaux, mais aussi des notaires marseillais et lyonnais, ainsi que des courtiers du Crédit immobilier, avaient été mis en cause. Le préjudice total est estimé à plus d'un milliard d'euros. Plus de 700 personnes se sont constituées parties civiles. La société Apollonia a été placée, vendredi, en liquidation judiciaire.

Denis TROSSERO